



Monsieur Vianney ORJEBIN

Président et conseiller régional du groupe LFI-A

Monsieur Aïssa TERCHI

Conseiller régional du groupe LFI-A,

En charge du suivi de la commission Sports



Madame Valérie PÉCRESSE

Présidente de la Région Île-de-France

Monsieur Patrick KARAM

Vice-président en charge des Sports, de l'héritage olympique et paralympique,
de la Citoyenneté et des loisirs

2 rue Simone Veil,
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

À Saint-Ouen, le 15 décembre 2025,

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président,

En vertu de l'article 20 du règlement intérieur, nous vous adressons une question écrite concernant le projet "Grandeur Nature" sur l'île de loisirs de Saint-Quentin en Yvelines. Ce projet suscite des inquiétudes grandissantes parmi les habitants de la commune, des usagers et salariés directement concernés, tant sur le plan social qu'environnemental. Ceux-ci nous ont contacté et demandé de nous faire le relais de leurs interrogations auprès de l'exécutif régional. Leurs interrogations sont les suivantes :

1) Sort des salariés : quelles garanties sociales ?

Le contrat de délégation de service public (DSP), attribué à un consortium composé de la SEM Île-de-France Loisirs, de l'UCPA (mandataire), de Dalia SAS et de Bluegreen, prévoit la reprise de

seulement 19 agents sur les 37 en poste à l'île de loisirs. Cela signifie que près de la moitié des salariés sont exclus du projet sans visibilité claire sur leur avenir.

- Quels sont les critères ayant conduit à la sélection de ces 19 agents ?
- Quelles garanties de reclassement, d'indemnisation ou de maintien dans la fonction publique sont proposées aux agents non repris ?
- Quelle trajectoire d'emploi est envisagée jusqu'en 2030 sur le site pour l'ensemble des activités (y compris équestre et golf) ?
- Quel sera le rôle de l'UCPA dans la gestion quotidienne du site ? Est-ce l'UCPA qui encadrera les personnels et recrutements ? Sous quelles conventions collectives ?

2) Ferme pédagogique : un enjeu éducatif, social et écologique majeur

La ferme pédagogique de l'île de loisirs, en activité depuis plus de 30 ans, est un repère pour les familles, les écoles, les structures sociales et les centres spécialisés. Son avenir demeure flou malgré les promesses publiques.

Une pétition intitulée « Sauvons la ferme pédagogique de l'île de loisirs de SQY » a déjà réuni 1 693 signatures vérifiées. Les signataires alertent sur :

- Le rôle irremplaçable de la ferme pour les enfants, en particulier les publics précaires et en situation de handicap ;
- Le lien éducatif et émotionnel avec les 80 animaux présents ;
- Le risque de démantèlement d'un lieu accessible, bienveillant, familial et ancré dans les pratiques locales.

Que prévoit précisément le contrat de DSP pour la ferme pédagogique ?

La Région a-t-elle imposé son maintien dans le cahier des charges ? Un repreneur est-il formellement identifié ?

Quel sort est prévu pour les animaux si aucun porteur de projet ne reprend l'équipement ?

3) Une base de loisirs pour tous... vraiment ?

Le projet "Grandeur Nature" met en avant l'ambition de « combiner public social et public de cadres ». Nous rappelons que l'île de loisirs est d'abord le jardin de ceux qui n'en ont pas :

habitants des quartiers populaires, familles sans moyens de partir en vacances, centres sociaux, enfants des villes sans accès à la nature.

- Aujourd'hui, l'entrée est devenue payante (5 €) alors qu'elle était gratuite.
- L'accès à la pataugeoire est désormais payant également, ce qui limite l'usage des familles les plus modestes.

Que signifie exactement "gratuité de l'accès" dans les annonces régionales ? Sur quelles activités s'applique-t-elle ?

Des tarifs sociaux concrets sont-ils prévus ? Pour quels publics ? À quelles conditions ?

En quoi consiste « l'offre sociale diversifiée » promise ? Quels outils concrets sont mis en place pour garantir que l'inclusion reste prioritaire dans les années à venir ?

4) Urbanisme, zones agricoles et préservation de la biodiversité

Le projet prévoit l'installation de 300 écolodges, d'un pôle sports de raquettes, d'un téléski nautique, d'une salle de spectacle, et d'un pôle vélo VELOLE, sans évaluation précise de l'impact environnemental.

De nombreux habitants et associations se demandent :

- Qu'advient-il des hectares actuellement cultivés dans la zone agricole classée du PLUi ?

Cette zone pourrait-elle être protégée ou utilisée pour un projet pédagogique et agricole à destination des habitants ?

- Une évaluation environnementale complète et indépendante a-t-elle été publiée ? Est-elle consultable par le public ?
- Quelles garanties de préservation de la biodiversité ont été intégrées au projet ?

Les oiseaux, les insectes pollinisateurs, la faune des zones humides – sont-ils protégés dans le périmètre des nouvelles installations ?

- Enfin, il est question dans les présentations du projet d'un renforcement du centre équestre et du golf :
 - Y a-t-il un projet d'extension foncière de ces infrastructures ?
 - Quelles seront les conditions d'exploitation de ces équipements à terme (privatisation, réservation, tarification) ?

- Ces aménagements seront-ils compatibles avec le respect des zones naturelles et agricoles du site ?

5) Délégation de service public (DSP) : gouvernance et transparence

La mise en œuvre du projet repose sur une DSP de longue durée (10 à 20 ans), impliquant plusieurs acteurs privés.

- Comment fonctionne le groupement de la DSP ? Qui fait quoi entre SEM, UCPA, Dalia SAS et Bluegreen ?
- Quelles sont les clauses de contrôle et d'évaluation prévues dans le contrat ?
- La population sera-t-elle associée au suivi du projet ? Une instance citoyenne de consultation est-elle envisagée ?
- Enfin, que prévoit la Région en cas de non-respect des engagements pris par le délégataire ?

Enfin, le groupe LFI-A se joint à la conclusion émise par ces citoyens : l'île de loisirs de SQY n'est pas un simple espace de divertissement : c'est un bien commun, un lien social, un espace de respiration, un outil éducatif, notamment pour les habitants les plus précaires. Elle doit le rester.

Dans un contexte où les privatisations partielles, les hausses tarifaires et les projets d'aménagement à visée touristique prennent le pas sur les usages populaires et durables, nous demandons donc, par le présent courrier, des réponses à ces interrogations.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos salutations républicaines.

Vianney Orjebin,

Président et conseiller régional
du groupe LFI-A



Aïssa Terchi,

Conseiller régional du
groupe LFI-A

